



Francheville - Prairay

SEANCES DU CONSEIL MUNICIPAL des 20 mars et 3 avril 2019



Séance du 20 mars - Excusés : Marie-Dominique Clair, Florent Demongeot.

Staying alive : l'application pour sauver des vies

Patrick Menelot, sapeur-pompier, chef du Centre de Saint-Seine-l'Abbaye, invité du Conseil municipal a présenté l'application **Staying Alive** (« Rester vivant », **en français** – qui doit son nom à la célèbre chanson des Bee Gees dont le rythme correspond exactement au rythme qui doit être tenu lors d'un massage cardiaque...).

Le principe est simple et a déjà sauvé des vies ! Vous êtes formé aux gestes de premiers secours et vous acceptez d'être géolocalisé comme volontaire de secours d'urgence. Il suffit d'avoir au moins 16 ans et d'avoir validé la formation de sensibilisation aux premiers secours pour être un Bon Samaritain. En cas d'arrêt cardiaque les sapeurs-pompiers contactent les Bons samaritains les plus proches de l'intervention pour prodiguer les gestes de réanimation, le plus rapidement possible en attendant l'arrivée des secours.

Partout en France, Staying Alive géolocalise les défibrillateurs et recense les personnes capables d'agir en tant que premier intervenant pour augmenter les chances de survie des victimes d'un arrêt cardiaque. En effet, dans de telles circonstances, chaque minute compte ! Chaque minute qui passe c'est 10% de chance de survie en moins.

La commune va organiser en juin des formations aux premiers secours. Vous pouvez d'ores et déjà vous y inscrire aux heures de permanence. D'une durée de deux heures, cette formation coûte 10 €.

Si vous souhaitez avoir plus d'information, vous pouvez contacter Patrick Menelot au 06 11 68 34 44

Disponible sur App Store et sur Google Play : www.stayingalive.org

Compte administratif 2018

En préparation du budget 2019, le conseil a examiné le compte administratif.

Fonctionnement :

Recettes : 175 639 €
Dépenses : 160 012 €
Résultat : 15 627 €

Investissement :

Recettes : 38 300 €
Dépenses : 64 755 €
Résultat : - 32 883 €



Francheville - Prairay

SEANCES DU CONSEIL MUNICIPAL des 20 mars et 3 avril 2019



Subventions

Les subventions 2019 :

ADMR : 150 €
Petits Frères des Pauvres : 50 €
Centre Côte-d'or Football : 50 €
Foyer rural de Francheville : 500 €
Harmonie des Sources de la Seine : 150 €
Association Labadiéna : 50 €
Secours catholique : 150 €
Manèges forains : 75 €
Association pour la Sauvegarde et l'Aménagement de la Tour de Saussy : 50 €
Jeunes sapeurs-pompiers volontaires : 100 €
Cylo2Vent : 100 €
Chorale Sequana : 50 €
Ecole des Métiers : 50 €

Secrétaire de mairie

Corine Garnier-Penning remplacera Isabelle Baudion au 15 avril prochain et interviendra dans les communes de Francheville, Trouhaut et Saint-Martin-du-Mont. Le maire et le conseil municipal remercie chaleureusement Isabelle pour ces quatre années passées au service de la commune et lui souhaite le meilleur dans son nouveau poste à Mâlain.

Lavoir de la Fontaine Neuve

L'édifice devenant dangereux, son accès sera interdit. Des barrières seront prochainement installées.
Un devis a été demandé pour la réfection du toit. Les travaux pourront être inscrits au budget 2020.

Les travaux 2019 concerneront la construction d'une rampe au cimetière.

Séance du 3 avril - Excusé : Forent Demongeot

La Clairière

Alain et Pierre Pizolatto arrêtent leur activité à la fin du mois d'avril. C'est Justyna Noblanc qui reprend les rênes de cet établissement.

Après quelques travaux, la réouverture est prévue pour début juin.

Un futur chantier collaboratif va s'ouvrir... Les bonnes volontés et autres coups de main sont les bienvenus !



Francheville - Prairay

SEANCES DU CONSEIL MUNICIPAL des 20 mars et 3 avril 2019



Budget 2019

Compte administratif et budget 2019 :

Le compte administratif et le compte de gestion sont approuvés à l'unanimité.

Le budget 2019 est également approuvé à l'unanimité et s'établit ainsi :

Dépenses :

Investissement : 89 709,36 €

Fonctionnement : 190163,00 €

Recettes :

Investissement : 89 709,36 €

Fonctionnement : 224 549,51 €

Taxes 2019 : Zéro augmentation

Les taxes 2019 sont votés à l'unanimité, sans augmentation.

Taxe d'habitation : 8,81 %

Taxe Foncière Bâti : 6,13 %

Taxe Foncière non-bâti : 19,10 %

Bientôt un marché de producteurs à Francheville

A l'initiative du Foyer rural, un marché de producteurs va voir le jour, les vendredis tous les 15 jours, autour de mare.

Une commission « marchés » va être créée, composée de conseillers municipaux et de membres du foyer pour travailler au règlement intérieur de ce futur marché de producteurs locaux.

Questions diverses

Syndicat des eaux

- Un rendement amélioré qui est aujourd'hui de 85 %
- Un appel d'offre à renouveler avec La Lyonnaise
- Une étude lancée pour étudier un projet de fusion avec les communes de Darois et d'Asnières-Les-Dijon
- Des travaux à venir au château d'eau de Bordes-Pillot.



Francheville - Prairay

SEANCES DU CONSEIL MUNICIPAL des 20 mars et 3 avril 2019



Communauté de communes

- Projets pour 2019 : des activités périscolaires à Savigny-le-Sec
- Deux micro-crèches à Darois et Messigny-et-Vantoux
- Des taxes votées sans augmentation :
 - o Taxe d'habitation : 6,84%
 - o Taxe foncière Non-Bâti : 20,51 %
 - o Taxe foncière Bâti : 6,24%
 - o CFE : 16,97 %

50^{ème} anniversaire de la découverte de la Combe aux Prêtres

Les 21 et 22 septembre prochains, Francheville accueillera cette manifestation, organisée par le club des spéléos de Côte-d'Or.

Nous vous donnerons prochainement toutes les informations sur cet évènement.

Afin de préparer une des attractions, les spéléos demandent aux habitants d'apporter à La Clairière des bouteilles d'eau (avec bouchons). Merci d'avance aux généreux donateurs !

Rappel aux incivilités

Les personnes qui promènent leur chien au bord de la mare sont priés de ramasser leurs crottes. Une poubelle est à disposition près du lavoir.

Clocher de l'église

Des ardoises étant tombées, un devis à été demandé à un couvreur afin de procéder aux travaux.